



Commune de
MONDORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 03 décembre 2025

Date de la convocation :
27 novembre 2025

Date d'affichage convocation :
27 novembre 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Votants : 10

Délibération rendue
exécutoire après publication
le : 05/12/ 2025

Dépôt en Préfecture le :
05/12/2025

Secrétaire de séance :
Florence NIEMI-DAURES

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 du mois de décembre à 20 heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Présents :

MM KIFFER, KONTZ, TOUSCH.
MMES BACHMANN, HESSE, NIEMI-DAURES, ZIROVNIK, ZANONI.

Absents excusés :

MM RINGOT, GUITTET.

Absente non excusée :

MME CAUNES

Procurations :

M. RINGOT à MME NIEMI-DAURES,
M. GUITTET à M. TOUSCH,

7°) Subvention Collège Charles PEGUY CATTENOM Projet d'écriture

Délibération n°37/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-7,

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé une demande,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité (10 voix) des membres présents ou représentés :

- **Accorde** la subvention suivante :

➤ 300€ Collège Charles PEGUY

- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
MONDORFF, le 05 décembre 2025

Le Maire, Rachel ZIROVNIK

